

L'ENQUÊTE FAMILLE ET LOGEMENTS 2011 : POUR MIEUX COMPRENDRE CE QUE SONT LE COUPLE ET LA FAMILLE AU RECENSEMENT

Guillemette BUISSON (), Aude Lapinte (*)
(* Insee, Unité des études démographiques et sociales)*

Résumé

L'EFL 2011 est adossée au recensement. Elle bénéficie des réponses apportées à l'EAR et de ses informations propres sur la situation conjugale et familiale. Elle permet d'aller au-delà des couples et des familles étudiées dans le recensement et de mieux comprendre ce qu'il mesure. Cette présentation est axée sur la comparaison des structures conjugales et familiales entre l'EFL et l'EAR. Globalement la convergence entre ces sources est bonne. Intégrer les personnes ayant un conjoint du même sexe parmi les couples augmenterait encore cette convergence.

Mots-clés

collecte, recensement de la population, Enquête Famille et Logements, couple, famille

Introduction

Des enquêtes sur la famille sont adossées au recensement de la population depuis 1954. Il s'agit d'un questionnaire court (4 pages), déposé par l'agent recenseur, et que celui-ci vient récupérer au domicile de l'enquêté (procédure dite de « dépôt-retrait », identique à celle mise en œuvre pour le recensement).

L'enquête Famille et Logements (EFL) de 2011 complète, pour un échantillon de personnes (360 000), l'information recueillie au recensement. Le recensement est centré sur la description des personnes vivant habituellement dans le même logement (analyse « Ménage »), à la date du recensement. L'EFL décrit la famille plus largement. Elle décrit par exemple tous les enfants eus, y compris ceux qui ne résident plus avec leurs parents, avec leurs dates de naissances pour l'étude de la fécondité. Elle recueille des informations datées sur le parcours conjugal et familial, et des informations pour observer des types de famille que le recensement ne permet pas de dénombrer (familles recomposées par exemple).

Elle bénéficie donc des réponses apportées au recensement sur la composition du ménage et de la famille et a ses questions propres sur la situation conjugale et familiale. L'EFL permet à la fois d'aller au-delà des couples et des familles étudiées dans le recensement (en s'intéressant à la présence d'un conjoint ou d'enfants hors du logement par exemple, à une vie conjugale passée, à la vie de couple avec une personne du même sexe...) mais aussi de mieux comprendre ce que le recensement mesure. Les objectifs de la réédition d'une enquête « famille » était donc double : s'intéresser à des configurations conjugales et familiales émergentes ou rares et améliorer notre connaissance des informations recueillies dans le recensement. Sur tous ces sujets, le recours à une enquête associée au recensement permet d'obtenir un échantillon de plus grande taille à budget donné, et donc l'analyse de catégories de population de taille réduite (les pères de famille monoparentale, les enfants adoptés, les couples de même sexe, les différentes formes de recompositions familiales) ou les situations de multi-résidence.

Cette présentation est axée sur la comparaison des structures conjugales et familiales dans l'EFL et le recensement en raisonnant à « approche comparable ».

Ce faisant, elle vise aussi à expliciter les différences de concepts ou de champ entre les deux sources à l'attention des utilisateurs, ainsi que l'origine de ces différences ou la manière dont on peut les contrôler, voire les améliorer.

1. Apports de l'EFL sur l'analyse des situations conjugales des adultes dans le recensement

Le recensement permet d'analyser la situation conjugale d'un adulte selon trois aspects :

1 - Sa réponse à la question « vivez-vous en couple ? » du bulletin individuel. Cette question a été introduite dans le bulletin individuel depuis 2004, première année de collecte du recensement rénové. Elle permet de collecter des informations sur les situations de fait et non plus seulement sur les situations matrimoniales légales¹. Elle évite par ailleurs que des personnes vivant en couple non mariées se déclarent à tort mariées. En l'absence d'une question préalable sur la vie en couple, certaines personnes jugeaient plus pertinent d'indiquer qu'elles vivent en couple, « comme si elles étaient mariées », plutôt que de se déclarer comme célibataires, divorcées ou veuves. La question sur la vie de couple, placée immédiatement avant celle sur la situation légale, leur permet de préciser qu'elles vivent en couple tout en étant célibataires ou divorcées. Cette nouvelle question permet donc à la fois de disposer d'une information plus fiable sur les couples non mariés et sur la situation matrimoniale légale.

2 - Sa réponse à la question « quelle est votre situation matrimoniale légale ? » (« célibataire », « marié », « divorcé », « veuf ») du bulletin individuel.

3 - Son mode de cohabitation. Dans le recensement, l'analyse « Ménage Famille » (AMF) permet de constituer au sein des logements (qu'on appelle ménages) des types de familles. Pour la grande majorité des cas, cette classification s'obtient à partir des seules données individuelles sur l'âge, la vie de couple, le sexe...des habitants du logement, et pour les cas les plus complexes par visualisation puis codage des informations individuelles ainsi que de celles remplies dans la liste des habitants du logement (liste A) de la feuille logement, notamment les liens. Chaque individu se voit, *in fine*, affecter un mode de cohabitation au sein de la famille et du ménage : personne seule dans un ménage d'une personne, personne en couple sans enfant, personne en couple avec enfant, enfant d'un couple, parent d'une famille monoparentale, enfant d'une famille monoparentale, personne hors famille au sein d'un ménage de plusieurs personnes. L'AMF vise traditionnellement à étudier au sein d'un logement les structures familiales susceptibles d'accueillir des enfants (couples avec ou sans enfant, familles monoparentales). Cependant, pour ne pas classer à tort des personnes en couple selon cette approche il avait été décidé de ne pas intégrer les personnes en couple avec une personne du même sexe au sein des couples.

L'EFL permet de compléter et de mieux cerner ces informations du recensement.

Une première sous-partie cherche à mieux comprendre les situations couvertes par les réponses positives à la question « vivez-vous en couple ? » du recensement. S'agit-il de personnes en couple cohabitant? Dans quelle ampleur? Les personnes ayant un conjoint du même sexe n'étant pas repérables par le mode de cohabitation peuvent-elles être étudiées à partir de cette variable ?

Une deuxième sous-partie détaille ce que recouvre le statut matrimonial, sa plus ou moins grande adéquation avec la situation conjugale actuelle (« personne mariée avec son conjoint actuel ? », « personne pacsée avec son conjoint actuel ? », « personne n'ayant plus de conjoint actuellement ? »...)

Enfin la troisième sous-partie compare le mode de cohabitation issu de l'analyse « Ménage Famille » et la situation conjugale issue de l'EFL

1.1. Vivre en couple dans le recensement.

Dans L'EFL, les personnes interrogées doivent répondre à la question « Êtes-vous actuellement en couple ? » avec quatre réponses possibles : « oui, avec une personne qui vit dans le logement », « oui, avec une personne qui vit dans un autre logement », « non, mais vous avez déjà été en couple par le passé », « non, vous n'avez jamais été en couple ». La formulation diffère entre les deux sources par les termes « vivez-vous » et « êtes-vous » en couple et par l'inclusion explicite des couples non cohabitant dans l'EFL. C'est cette différence de terminologie que nous allons explorer ici.

¹ célibataire (jamais légalement marié) / marié (ou séparé mais non encore divorcé) / veuf / divorcé

1.1.1. Être en couple cohabitant

La confrontation des réponses sur la vie de couple entre les questions du recensement et celles de l'EFL montrent que « vivre en couple » est entendu comme « être en couple cohabitant », c'est-à-dire comme former une union avec une personne qui réside habituellement dans le même logement. Ainsi, parmi les personnes déclarant vivre en couple à l'EAR, la quasi-totalité (99 %) répond à l'EFL être en couple avec une personne qui vit dans le logement. Parmi les 1,3 million de personnes en couple non-cohabitant de l'EFL, 900 000 (sept sur dix) déclarent ne pas vivre en couple dans le recensement et 400 000 déclarent vivre en couple.

Les personnes en couple non cohabitant selon l'EFL qui déclarent vivre en couple à l'EAR sont plus âgées que celles qui déclarent ne pas vivre en couple : leur âge médian est de 37 ans contre 27 ans pour celles qui déclarent ne pas vivre en couple. A âge donné, les personnes en couple non-cohabitant qui déclarent à l'EAR « vivre en couple » le sont depuis plus longtemps que celles qui déclarent « ne pas vivre en couple ». Ainsi, plus la formation du couple est ancienne plus les chances de se déclarer comme vivant en couple tout en étant en couple non-cohabitant sont fortes². Les personnes en couple non-cohabitant déclarant vivre en couple sont trois fois plus souvent mariées que les autres personnes en couple non-cohabitant : 29 % contre 9 %³.

Les personnes qui déclarent vivre en couple sans cohabiter ne correspondent donc pas, ou rarement, à des couples récents ou là non-cohabitation serait le prélude à une vie de couple cohabitante. Par ailleurs pour ces personnes on ne retrouve presque jamais une autre personne déclarant vivre en couple dans le logement.

1.1.2. Les couples de personnes du même sexe.

Puisque les réponses à la question « vivez-vous en couple » correspond à des personnes en couple cohabitant le risque de coder à tort des personnes en couple avec un conjoint de même sexe à partir de cette variable semble faible ainsi que celui de double compte. A priori, les réponses de chaque membre d'un logement à la question « vivez-vous en couple ? » selon le sexe du répondant pourraient donc être mobilisées pour évaluer le nombre de personne en couple de même sexe. Ainsi on peut estimer dans le recensement que si seulement deux personnes dans un logement répondent oui à la question « vivez-vous en couple ? » et sont du même sexe alors elles forment un couple de même sexe.

On estimerait ainsi directement à partir des données du recensement à 295 000 le nombre de personnes majeures vivant en couple de même sexe.

1.1.2.1. *Les couples de personnes du même sexe dans l'EFL*

Pour l'ensemble des personnes en couple à l'EFL, le conjoint de l'enquêté EFL, lorsqu'il est mentionné, a été apparié avec l'un des répondants au recensement du logement en fonction de la date de naissance du conjoint renseignée et de son sexe, puis en levant progressivement certaines contraintes (logement et date de naissance complète mais sans le sexe, date de naissance incomplète et sexe...). Cet appariement permet ensuite de comparer le sexe du conjoint issu de l'EFL et celui issu du recensement.

Les personnes se déclarant en couple non-cohabitant (9 700 bulletins dont environ 200 en couple de même sexe) n'ont, par définition, pas de conjoint dans le logement et l'information sur le sexe du conjoint non-cohabitant ne peut donc être vérifiée. La seule vérification qui a été faite porte sur les personnes en couple homosexuel non-cohabitant dans l'EFL dont le mode de cohabitation au recensement est « adulte d'un couple ». Dans ce cas le retour à la liste A de la feuille logement⁴ permettait de valider ou non l'information EFL. Mais le nombre de cas était très limité (moins d'une dizaine). En cas de non-réponse à l'EFL (et donc le plus souvent au recensement) le sexe du conjoint,

² Peut-être ces personnes ont-elles vécu ensemble par le passé et sont maintenant éloignées : l'une en institution par exemple...

³ Ce résultat reste vrai à âge donné.

⁴ La feuille de logement du recensement décrit en liste A les habitants dits permanents des logements, c'est à dire vivant la plus grande partie de l'année dans ce logement (y compris les étudiants mineurs logés ailleurs pour leurs études) et pour lesquels un bulletin individuel devra être rempli

a été imputé par hot deck (300 cas) parmi les personnes en couples non cohabitant selon le sexe et l'âge de l'enquêté.

Parmi les 233 000 enquêtés EFL en couple cohabitant, on dispose dans l'essentiel des cas de données cohérentes dans le recensement et l'EFL sur le sexe du conjoint (97% des cas) (figure 1). Dans les 700 cas pour lesquels l'enquêté est en couple homosexuel dans l'EFL et hétérosexuel dans le recensement, on ne retrouve quasiment jamais une deuxième personne en couple de même sexe dans l'EFL alors que cela devrait être le cas. Le sexe du conjoint est ainsi considéré comme faux dans l'EFL (seulement un logement pour lequel on est allé voir la liste A de la feuille logement confirmant que ce n'était pas un couple de même sexe). La plupart des 800 enquêtés en couple de même sexe selon le recensement mais en couple de sexe différent selon l'EFL sont mariés. Par ailleurs, il n'y a toujours qu'un adulte répondant EFL dans le logement. Ainsi pour les 1 500 individus en couple de même sexe selon une source et en couple de sexe différent selon l'autre, on retient qu'ils sont en couple avec une personne de sexe différent. Le retour à la liste A de la feuille logement pour environ 300 de ces cas (dont l'exhaustivité de la centaine d'individus qui ne se déclaraient pas mariés) n'a pas permis de retrouver de personnes en couple de même sexe.

Figure 1: Répartition des personnes en couple cohabitant dans l'EFL, selon le sexe du conjoint dans l'EFL et le recensement avant apurement

sexe du conjoint	effectifs non pondérés
ni dans l'EFL ni dans le recensement car le conjoint n'a pas été retrouvé via l'appariement	400
dans l'EFL mais pas dans le recensement car le conjoint n'a pas été retrouvé via l'appariement	500
dans le recensement mais non réponse dans l'EFL	4 300
différents de celui de l'enquêté dans les deux sources	225 100
identique à celui de l'enquêté dans les deux sources	1 100
identique à celui de l'enquêté dans le recensement mais pas l'EFL	800
identique à celui de l'enquêté dans l'EFL mais pas l'EAR	700
ensemble des personnes en couple cohabitant	232 900

Source : Insee, EFL 2011.

Champs : France métropolitaine, personnes majeures vivant en ménage ordinaire déclarant être en couple avant prise en compte de l'ensemble des apurements.

400 personnes en couple cohabitant dans l'EFL n'ont pas déclaré le sexe de leur conjoint dans l'EFL et ne sont associées à aucun conjoint dans le recensement. Leurs réponses ont été analysées dans le détail par retours aux images du questionnaire et utilisation des informations du recensement. Les trois quarts d'entre elles sont des personnes qui ne sont pas en couple (veufs, personnes âgées déclarant leur enfant en conjoint, colocataires, enfants déclarant leur parent en conjoint...). Les 100 autres sont considérées comme étant en couple avec une personne de sexe différent. Quand on ne dispose que de l'EFL ou que du recensement pour connaître le sexe du conjoint, on garde l'unique information disponible, en dehors des cas de couples de personnes de même sexe mariées pour lesquelles on considère qu'elles sont de sexes différents⁵. Cela concerne très peu de cas (quelques dizaines).

Enfin, des bulletins EFL ont été générés pour les cas de couples de même sexe avérés d'après la liste A de la feuille logement du recensement (lien de couple : concubin, Pacsé, conjoint ; les prénoms sont des prénoms d'un même sexe ; il y a un BI pour les deux membres du couple) où seulement un des membres du couple est répondant EFL (79 bulletins ont ainsi été créés). Les données relatives à la vie de couple et aux enfants des bulletins générés sont récupérées à partir des données du répondant. On leur affecte également les poids du répondant. Dans l'EFL, l'ensemble des individus d'un ménage ont le même poids. Les données relatives aux parents, petits-enfants, frères et sœurs et logements sont mises en non-réponse⁶.

Avant apurement, 337 000 adultes étaient en couple avec une personne de même sexe à l'EFL, dont 305 000 en couple cohabitant (figure 2). Après apurement, ils sont 205 000 dont 173 000 en couple

⁵ Les personnes en couple avec une personne de même sexe selon les deux sources qui se déclaraient mariées à l'EFL ont été conservées mariées, le mariage ayant pu avoir lieu à l'étranger.

⁶ On peut repérer ces bulletins générés via leur CABEFLA qui commence par un 2

cohabitant. La part des personnes en couple de même sexe parmi l'ensemble des personnes en couple cohabitant passe ainsi de 0,9% à 0,6%.

Figure 2 : Effets de l'apurement sur le nombre de personne en couple de même sexe dans l'EFL.

avant apurement	effectifs	après apurement			ensemble
		couple de même sexe	couple de sexes différents	pas en couple	
couple de même sexe cohabitant	non pondéré	1 100	700	400	2 200
	pondéré	173 000	79 000	53 000	305 000
couple de même sexe non cohabitant	non pondéré	200			200
	pondéré	32 000			32 000

Source : Insee, EFL 2011.

Champs : France métropolitaine, personnes majeures vivant en ménage ordinaire déclarant être en couple avant prise en compte de l'ensemble des apurements.

1.1.2.2. Les couples de personnes du même sexe dans l'EAR.

L'estimation directe dans le recensement est proche de celle issues de l'EFL avant apurement du sexe du conjoint (305 000 dans l'EFL contre 295 000 dans le recensement).

Parmi ces 295 000 personnes vivant avec un conjoint du même sexe, seules 157 000 personnes vivent avec un conjoint du même sexe dans les deux sources (après apurement pour l'EFL) ; 138 000 personnes sont en fait en couple de sexe différent dans l'EFL après apurement mais de même sexe d'après le recensement parce que le sexe pour l'un des membres du couple y est inexact. Parmi les 173 000 personnes cohabitant avec un conjoint de même sexe d'après l'EFL, on en retrouve donc 157 000 dans le recensement, et 16 000 échappent au repérage par le recensement suite à une erreur sur le sexe d'un des conjoints ou la vie de couple.

Même si les cas de mauvaise codification du sexe sont très peu fréquents⁷ dans le recensement, ils ne sont pas négligeables au regard des effectifs des personnes en couple de même sexe (0,6% des personnes en couple). Il n'est donc pas possible de repérer les personnes en couple de même sexe à partir des informations sur la vie de couple et le sexe dans le recensement.

1.2. Que recouvre le statut matrimonial du recensement ?

Dans le cadre du recensement, les enquêtés sont interrogés sur leur état matrimonial légal. Ce dernier peut ou non être en adéquation avec la situation de couple actuelle des enquêtés. Lorsque la situation de fait des enquêtés se traduit mal au travers l'état matrimonial légal comment répondent les enquêtés ?

1.2.1. État matrimonial et situation conjugale de fait

Les termes utilisés pour décrire les situations matrimoniales s'éloignent parfois du sens commun. Un célibataire au sens de la situation matrimoniale est un individu qui n'est ni marié, ni veuf, ni divorcé, alors que dans le langage courant, ce terme désigne le plus souvent quelqu'un qui ne vit pas en couple. Ainsi, par exemple, 42% des célibataires de 18 ans ou plus au sens de la situation matrimoniale légale sont en couple, pour l'essentiel en couple cohabitant (tableau 1). De même, un tiers des divorcés sont en couple. D'où l'importance de demander aux personnes non seulement leur situation matrimoniale mais aussi leur situation de fait. L'EFL précise aussi les situations vécues

⁷ erreur estimée à 0,2%

Figure 3. Situation conjugale selon l'état matrimonial légal.

		en couple corésident	en couple non corésident	plus en couple suite à une séparation	plus en couple suite au décès du dernier conjoint	jamais en couple	en institution	ensemble des personnes majeures	
								en %	en milliers
célibataire		36	6	12	1	41	5	100	17 049
marié		95	1	3	0	0	1	100	24 264
veuf		5	1	1	83	1	9	100	3 950
divorcé		26	3	65	1	2	2	100	3 980
	en %	62	3	11	7	15	3	100	
ensemble	en milliers	30 438	1 316	5 265	3 528	7 284	1 412		49 243

Champ : personnes majeures en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Famille et logements hors institution, enquête annuelle de recensement pour les personnes en institution, 2011

La quasi totalité des personnes mariées vivent en couple : c'est le cas de 95% des personnes majeures mariées résidant en ménage ordinaire. Les autres, soit plus d'un million de mariés n'habitent pas avec leur conjoint ou sont en institutions :

- 620 000 sont des personnes séparées de leur dernier conjoint, depuis peu le plus souvent : un quart depuis un an ou moins, et la moitié depuis trois ans ou moins. Elles sont sans doute pour certaines en instance de divorce ou divorcées depuis peu.
- 200 000 sont en couple non-corésidant d'après l'EFL. Un peu plus de la moitié déclarent vivre en couple à l'EAR et pourraient être en couple non co-résidant pour raison professionnelle. Les autres sont essentiellement des immigrés ou des personnes âgées.
- 170 000 vivent en institution. La moitié vivent avec leur époux mais n'habitent pas en logement ordinaire. L'autre moitié déclarent ne pas vivre en couple à l'EAR, ce sont des personnes âgées (70 ans en moyenne), qui résident en service de moyen ou long séjour. Elles sont pour partie en couple marié avec une personne habitant en logement ordinaire (cf. les 200 000 personnes en couple non cohabitantes) une autre partie peut être veuve en réalité.
- Quelques-unes sont en réalité veuves et ne sont plus mariées : 50 000 personnes mariées vivant en logement ordinaire ne sont plus en couple en 2011 suite au décès de leur dernier conjoint d'après l'EFL.

1.2.2. PACS

Le recensement ne permet pas aux pacsés de se déclarer comme tels⁸.

La confrontation entre les deux enquêtes, EAR et EFL, montre qu'une part non négligeable des personnes en couple pacsées se déclarent mariées au recensement : une sur dix, soit environ 130 000 personnes (une sur dix se déclare veuve ou divorcée ; et huit sur dix disent être célibataires). Certaines personnes pacsées préfèrent donc se déclarer « mariées », plutôt que « célibataires », ce dernier terme ne reflétant pas bien leur vie conjugale contractualisée. Dans ce cas, les deux membres du couple pacsé se déclarent mariés au recensement ou, plus rarement, un des conjoints se déclare marié et l'autre non marié. Elles pèsent toutefois très peu parmi l'ensemble des mariés (23 millions de personnes).

1.2.3. Les couples mariés

Si l'on s'intéresse aux couples dans lesquels les deux membres déclarent vivre en couple et être mariés légalement, c'est à dire les couples mariés, l'adéquation entre l'EFL et l'EAR est ainsi particulièrement important. Moins de 100 000 couples (1% des couples) sont formés de deux personnes déclarant vivre en couple marié dans l'EAR mais qui ne déclarent pas être mariées ensemble dans l'EFL. D'après l'EFL, les deux tiers sont des couples pacsés et un tiers des couples de personnes vivant en union libre. Elles peuvent être légalement mariées au cours d'une précédente union et non encore divorcées ou avoir préféré se déclarer mariées car l'état matrimonial reflétait mal leur situation actuelle. Il reste que le recensement estime bien à partir des questions « vivez-vous en couple ? » et « quel est votre état matrimonial légal » la part des couples mariés dans l'ensemble des couples. Toutefois il ne permet pas de mesurer la part des unions contractualisées.

⁸ Le Pacs sera pris en compte à partir de l'EAR 2015.

Figure 4 : Répartition des personnes en couple selon le type d'union dans l'EFL

	mariées		pacsées		union libre		Tout type d'union	
	effectifs en milliers	%	effectifs en milliers	%	effectifs en milliers	%	effectifs en milliers	%
personnes en couple cohabitant de sexes différents	23 000	72,4	1 273	4,0	5 993	18,9	30 266	95,3
personnes en couple cohabitant de même sexe	1	0,0	86	0,3	85	0,3	172	0,5
personnes en couple non cohabitant de sexes différents	202	0,6	19	0,1	1 063	3,3	1 284	4,0
personnes en couple non cohabitant de même sexe	-	0,0	4	0,0	28	0,1	32	0,1
total des personnes en couple	23 203	73,1	1 382	4,4	7 169	22,6	31 754	100

Source : Insee, EFL 2011

Champs : France métropolitaine, personnes majeures vivant en ménage ordinaire déclarant être en couple.

Figure 5 : Répartition des personnes en couple cohabitant selon l'état matrimonial dans le recensement

	effectifs en milliers	%
deux personnes mariées	22 467	75,2
deux personnes célibataires	5 205	17,4
autres cas	2 201	7,4
Ensemble	29 873	100,0

Source : Insee, RP 2011

Champs : France métropolitaine, personnes majeures vivant en ménage ordinaire en couple cohabitant.

1.3. Les modes de cohabitation.

L'EFL permet également d'étudier la qualité du codage de la variable « mode de cohabitation » décrivant la situation des personnes au sein des familles issues de l'analyse « Ménage Famille ». Qu'en est-il de la situation de couple ? On compare ici les réponses apportées à la question « vivez-vous en couple » du recensement, à la situation de vie en couple reconstituée par l'AMF au sein des logements, et à la réponse à la question « êtes-vous en couple ? » posée dans l'EFL.

Dans 98 % des cas (Figure 6), les informations « vie en couple » et « mode de cohabitation » issues du recensement ainsi que la situation conjugale décrite à l'EFL sont cohérentes compte tenu de leurs définitions respectives : dans 95 % des cas, elles concluent toutes les trois à l'existence d'un conjoint cohabitant (62 %) ou à l'absence de conjoint (33 %) ; dans 3 % des cas, les différences s'expliquent essentiellement par la prise en compte des couples non-cohabitants dans l'EFL et des couples de même sexe.

La cohérence entre les deux sources sur la situation conjugale est plus forte si l'on compare la variable « êtes vous en couple » de l'EFL avec la variable « mode de cohabitation » de l'EAR plutôt qu'avec la variable « vie de couple » de l'EAR. Il y a une incohérence avec la seule variable « vie en couple » dans 1 % des cas (environ 470 000 personnes), pour lesquels la « vie de couple » est mal renseignée dans le recensement, le plus souvent en raison d'une non-réponse à cette question. Néanmoins le « mode de cohabitation » est lui correct du fait de son processus de construction. L'incohérence entre l'EFL et la variable « mode de cohabitation » de l'EAR porte, quant à elle, sur 380 000 personnes. Cette incohérence peut, en partie, être attribuée à des erreurs dans la variable « mode de cohabitation ». Ainsi 260 000 personnes indiquent à l'EFL qu'elles sont en couple avec un conjoint cohabitant de sexe différent et on a bien deux personnes déclarant dans le recensement vivre en couple, mais la variable « mode de cohabitation » construite au recensement ne les repère pas en couple. Certaines variables qui servent à construire le « mode de cohabitation » au sens du recensement peuvent, en effet, être manquantes ou mal renseignées. Pour 110 000 personnes, par exemple, le sexe d'un des membres du couple n'est pas bien renseigné dans le recensement.

L'apport de l'EFL en terme de validation du mode de cohabitation du recensement est donc triple.

Premièrement, l'enquête confirme la très grande qualité du codage globale de la variable « mode de cohabitation ».

Deuxièmement, l'EFL complète les analyses que l'on peut faire sur les différentes formes de conjugalité à partir du recensement que ce soit en analysant les couples non cohabitant ou les personnes en couple avec un conjoint de même sexe. Elle permet ainsi d'identifier les 3 % de personnes qui vivent en couple non cohabitant (et dont le conjoint n'est pas recensé dans le logement), codées logiquement comme « non en couple » dans la variable « mode de cohabitation ».

Troisièmement, elle montre que le recensement sous-estime légèrement le nombre de personnes en couple cohabitant avec une personne de sexe différent. 260 000 personnes déclarent en effet vivre en couple cohabitant d'après l'EFL, elles vivent dans des logements où deux personnes déclarent vivre en couple dans le recensement mais ne sont pas identifiées comme telles par la variable « mode de cohabitation », parfois en raison d'une erreur sur le sexe. Cela pose ainsi la question de la construction de cette variable, en particulier le choix de ne pas retenir les personnes en couple avec un conjoint de même sexe parmi l'ensemble des couples.

Figure 6 : Comparaison de l'EAR et de l'EFL sur les situations de vie en couple des enquêtés

EAR : mode de cohabitation reconstitué par l'analyse "ménage famille" (AMF)	EAR : "Vivez-vous en couple ? Oui/non"	EFL "Etes-vous en couple actuellement ?"	effectifs estimés (milliers)	en %	Situation résumée
Cas cohérents : variables recensement cohérentes et cohérence avec l'EFL					
Réponses identiques					
en couple	oui	oui	29 620	62	En couple
pas en couple	non	non	15 770	33	Pas en couple
Les différences de concepts expliquent les différences de réponses aux questions					
pas en couple	non	LAT	940	2	En couple non co-résident
pas en couple	oui	LAT	350	1	En couple non co-résident
en couple	oui	LAT	30	0	En couples non co-résidents probablement pour raison professionnelle
pas en couple	oui	oui	160	0	En couple co-résidents de personnes de même sexe
Total			46 870	98	
Cas où la variable "vie en couple" est incohérente avec les variables "Mode de cohabitation" de l'EAR et "couple" de l'EFL: vari					
en couple	non	oui	210		
pas en couple	oui	non	260		
Total			470	1	
Cas où la variable "mode de cohabitation" est incohérente avec les variables "Vie en couple" de l'EAR et couple de l'EFL					
La construction de la variable mode de cohabitation conduit à une erreur					
pas en couple	oui	oui	150		en couple, non repéré par la variable "mode de cohabitation"
pas en couple	oui	oui	110		en couple, non repéré par la variable "mode de cohabitation" en raison d'une erreur sur le sexe
L'incohérence ne traduit pas nécessairement un problème dans la construction de "Mode de cohabitation"					
pas en couple	oui	oui	90		
en couple	non	non	30		
Total			380	0	
Cas où la variable couple de l'EFL est incohérente avec les variables "Vie en couple" et "Mode de cohabitation" de l'EAR					
pas en couple	non	oui	100		
en couple	oui	non	20		
Total			120		
Total			47 840	100	

Note : A l'EFL, quatre réponses à la question « êtes-vous actuellement en couple » étaient proposées : « oui, avec une personne qui vit dans le logement » ; « oui, avec une personne qui vit dans un autre logement » ; « non, mais vous avez déjà été en couple par le passé » ; « non, vous n'avez jamais été en couple ». Ces réponses sont regroupées ici en trois cas : « oui », lorsque la personne vit en couple avec un conjoint co-résident ; « LAT » (pour living apart together) correspond à la réponse « oui, avec une personne qui vit dans un autre logement », et « non » pour les deux autres réponses.

BI : Bulletin individuel de recensement

Champ : personnes majeures résidant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Famille et logements, 2011

2. Apports de l'EFL sur l'analyse des situations familiales des enfants dans le recensement

Dans le recensement, on repère les enfants à partir de la variable mode de cohabitation construite selon l'analyse « Ménage Famille » : est enfant l'individu dont le « mode de cohabitation » est codé « enfant d'un couple » ou « enfant d'une famille monoparentale ». Un enfant doit selon cette définition habiter avec au moins un de ses (beau-)parents, ne pas vivre en couple ni avec des enfants et être légalement célibataire. Cette partie compare la répartition des enfants selon le type de famille dans lequel ils vivent d'après le recensement et d'après l'EFL. Une première sous-partie décrit comment les

enfants ont été repérés et classés dans l'EFL. Puis les répartitions globales de ces enfants selon leur type de famille dans l'EFL et l'EAR sont comparées dans une deuxième sous-partie, à concepts identiques. Enfin l'analyse des réponses individuelles à chacune des enquêtes permet dans une dernière sous-partie de comprendre ces écarts.

Figure 7 : Répartition des enfants mineurs dans l'EAR par mode de cohabitation:

Mode de cohabitation (MOCO)	Ensemble des enfants mineurs		Hors ceux nés début 2011	
	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)
11 : enfant d'un couple	11 080 000	81,4	11 040 000	81,3
12 : enfant d'une famille monoparentale	2 540 000	18,6	2 540 000	18,7
Ensemble	13 620 000	100,0	13 580 000	100,0

Champ : ensemble des individus mineurs enfants dans l'EAR, c'est-à-dire des mineurs tels que MOCO=11 ou 12. Individus du sous-échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL (pondération de l'EFL, cf. partie II).

Note : les enfants nés début 2011 mais après la date de collecte de l'EAR ne sont pas dans l'EAR mais peuvent être dans l'EFL. On ne connaît pas le jour et le mois de naissance des enfants EFL, d'où une comparaison excluant l'ensemble des enfants nés début 2011.

2.1. Les enfants selon le type de famille dans l'EFL.

Seuls les individus majeurs répondent à l'EFL.

Les travaux de comparaison menés ici portent sur les enfants ayant moins de 18 ans (nés en 1993 ou après). Pour ces derniers, qui ne sont jamais directement enquêtés, les seules informations disponibles dans l'EFL proviennent du questionnaire d'un de leur (beau-)parent. Exclure les enfants de 18 ans ou plus permet de s'appuyer sur des informations homogènes dans l'EFL quel que soit l'âge de l'enfant⁹.

Les données de l'EFL ont pour un certain nombre d'entre elles été apurées en s'appuyant sur les informations issues de l'EAR. Pour l'apurement, le principe de cohérence interne à l'EFL a été privilégié et lorsque les informations EFL n'ont pas suffi à lever les incertitudes, la cohérence avec le RP a été retenue comme principe de décision (afin de ne pas générer de divergences entre EFL et RP en l'absence de bonnes raisons de le faire). Notamment, lorsque les compteurs d'enfants présents dans le logement étaient supérieurs au nombre de lignes d'enfants déclarés dans le tableau T13 de l'enquête répertoriant les enfants de l'enquêté ou de son conjoint présents au moins une partie du temps dans le logement, les individus identifiés comme enfants dans l'EAR ont été intégrés pour compléter les lacunes du tableau. Cette « intégration » a été faite aussi dans le cas de non-réponse aux données sur les enfants (compteurs + lignes du tableau) dans le cas où les enfants identifiés dans l'EAR vivent dans des ménages simples (s'ils sont dans des ménages complexes, on ne peut les relier de façon certaine à un adulte en particulier) (pour plus de détails voir note n°714 Apurements et imputations dans l'Enquête famille et logements 2011 - version du 09 avril 2014).

2.1.1. Repérage des enfants

Conformément aux choix retenus dans le recensement pour éviter les doubles comptes, chaque personne est recensée (et prise en compte) dans son logement principal. Ainsi, il faut s'assurer qu'un enfant est compté une unique fois, même s'il partage son temps entre plusieurs résidences.

C'est pourquoi, seuls les enfants apparaissant dans le tableau T13 de l'EFL c'est-à-dire vivant (même une partie du temps seulement) avec l'un de leur (beau-)parent peuvent être pris en compte pour la comparaison avec l'EAR. Les informations sur le temps de présence dans le logement permettent en plus de filtrer les enfants à retenir pour ne pas les compter plusieurs fois. Les enfants retenus sont ceux figurant dans le tableau T13 qui soit vivent tout le temps dans le logement, soit ont rempli un bulletin individuel dans l'EAR.

⁹ Pour les enfants majeurs, certains ont pu également répondre à l'enquête, ce qui poserait la question de la prise en compte de leurs réponses.

A ce premier filtre doit être rajouté aussi celui qui porte sur les caractéristiques familiales de l'individu : est-il célibataire ? N'est-il pas en couple avec une personne du logement ? N'a-t-il pas d'enfant dans le logement ?

L'EFL ne contient pas d'information permettant de savoir si un enfant mineur est célibataire, sans conjoint et sans enfant, conditions exigées pour être considérés comme un enfant, au sens du recensement. Le recours aux informations de l'EAR, lorsqu'elles existent, permettent d'affiner le champ des enfants à retenir mais seul l'état matrimonial légal est mobilisable simplement au niveau individuel pour les enfants mineurs. Pour les enfants du tableau T13 de l'EFL ayant un BI seul les enfants « célibataires » sont ainsi considérés comme des enfants.

Finalement, on retient 13,7 millions d' « enfants » mineurs; 9 sur 10 (92 %) résident tout le temps dans le logement d'après l'EFL.

2.1.2. Le type de famille

Les individus identifiés comme enfant dans l'EFL sont alors classés selon une typologie des familles déclinée en trois modalités :

- famille monoparentale, lorsqu'il n'y a pas de couple parental dans le ménage.
- couple avec enfants, qui se distingue en :
 - famille recomposée lorsque au moins un des enfants de la famille n'est pas l'enfant des deux membres du couple et
 - famille « traditionnelle »¹⁰, dans le cas contraire.

Comme dans l'EAR, les familles sont constituées au sein des ménages : chaque individu appartenant à un seul ménage (principalement) et donc au maximum à une seule famille.

La construction de cette typologie nécessite de répondre à deux questions :

1- l'individu répondant, qui est le parent ou le beau-parent des enfants mentionnés, a-t-il un conjoint dans le logement ?

→ Si oui, alors on est dans le cadre d'une famille de type couple avec enfants.

→ Si non (y compris, donc, s'il y a un conjoint non cohabitant), quelle qu'en soit la raison, alors on est en présence d'une famille monoparentale.

Dans le cas d'un adulte en couple avec un conjoint qui ne vit pas dans le logement, la famille est considérée comme monoparentale (à des fins de comparaison avec l'EAR). On peut considérer que les problématiques du quotidien de l'adulte du logement sont proches de celles d'un parent de famille monoparentale. L'enfant, quant à lui, vit, comme un enfant de famille monoparentale, l'essentiel de son temps avec un seul de ses parents.

Néanmoins, on sait préciser si le conjoint hors logement du parent avec lequel vivent ces enfants est le deuxième parent ou une autre personne. Pour un peu moins de quatre enfants sur dix vivant avec un parent en couple non cohabitant, le conjoint non présent est l'autre parent. Dans la majorité des cas, le conjoint non cohabitant n'est pas le parent de l'enfant : cela renforce le choix fait ici de considérer la famille comme monoparentale. On ne connaît pas la relation de ce conjoint avec les enfants, ni même s'il les connaît.

2- Dans le cas de couple avec enfants, quels sont les liens de parenté qui existent entre les deux adultes et les enfants ?

Si l'un des enfants, au moins, n'est pas l'enfant des deux membres du couple, alors on est en présence d'une famille recomposée.

Un enfant vivant dans le même logement que ses deux parents qui ne se considèrent plus en couple vit dans une famille monoparentale (avec le parent ayant répondu à l'EFL). Le questionnaire et la logique de l'EFL ne permettent pas de prendre le point de vue de l'enfant pour tous les enfants, ce qui conduirait alors à le considérer en famille traditionnelle (ou recomposée si présence de demi-frères ou demi-sœurs) car résidant avec son père et sa mère dans un même logement¹¹.

¹⁰ On reprend ici le terme « traditionnelle » pour qualifier les familles qui ne sont ni recomposée ni monoparentale, utilisé dans plusieurs publications de l'Insee.

¹¹ En effet, dans l'EFL, l'enquête doit indiquer pour chaque enfant si c'est un enfant de son conjoint actuel. S'il déclare ne pas être en couple, la réponse à cette question est souvent vide.

Concernant les enfants vivant avec deux personnes de même sexe, la même logique a été adoptée : si les deux adultes se disent parent des enfants alors on est dans le cas soit d'une famille « traditionnelle », si par ailleurs un des enfants du logement n'est l'enfant que d'un des membres du couple c'est une famille recomposée. Néanmoins, on les classe ici, pour la comparaison avec l'EAR, en famille monoparentale, afin d'être sur des concepts équivalents.

2.2. Comparaison du type de famille des enfants au niveau global

Figure 8 : Répartition des enfants mineurs par type de famille dans l'EFL et dans l'EAR

		Ensemble	Hors nés en 2011	Répartition (en %)
EFL	Couple avec enfants	11 240 000	11 180 000	82,0
	Traditionnelle	9 770 000	9 720 000	71,3
	Recomposée	1 470 000	1 460 000	10,7
	Monoparentale	2 460 000	2 460 000	18,0
	Ensemble	13 700 000	13 640 000	100,0
EAR 2011 échantillon de ménages	Couple avec enfants	11 080 000	11 040 000	81,3
	Monoparentale	2 540 000	2 540 000	18,7
	Ensemble	13 620 000	13 580 000	100,0

Champ : ensemble des enfants mineurs (au sens de l'AMF).

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

Les couples considérés ici sont de sexe différent.

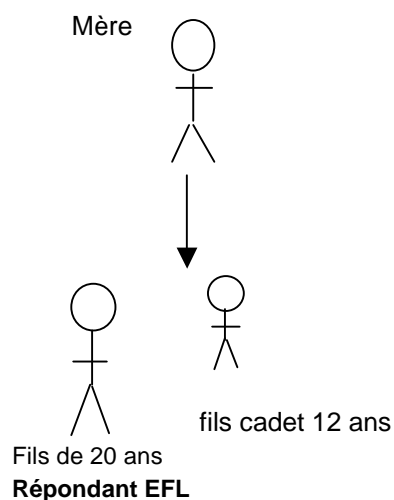
Le nombre d'enfants apparaissant dans l'EFL est légèrement supérieur à celui des enfants dans l'EAR. Par ailleurs, la part d'enfants mineurs nés avant 2011 en famille monoparentale s'élève, d'après l'EFL, à 18,0 % contre 18,7 % dans l'EAR.

2.3. Comparaison du type de famille des enfants au niveau individuel

On compare alors les réponses apportées à l'EAR et à l'EFL pour chaque individu. Pour la collecte de l'EFL, selon les zones géographiques, les questionnaires étaient distribués uniquement aux hommes ou uniquement aux femmes du ménage.

De ce fait, dans un ménage comptant au moins un adulte de chaque sexe qui ne sont pas en couple avec une personne du logement, par exemple une mère et son fils majeur, si les seuls enfants du ménage sont ceux de l'adulte n'ayant pas à répondre à l'EFL, il n'y a aucun enfant déclaré dans l'EFL.

Exemple :



Dans une zone de collecte où ce sont les hommes qui sont interrogés, le fils majeur sera l'unique répondant EFL de cette famille. Son frère n'apparaît donc pas dans la table enfant, alors que côté EAR, nous avons deux enfants vivant en famille monoparentale, dont un mineur.

Au niveau global, cet effet est compensé par la pondération. Mais ce n'est pas le cas au niveau individuel. Cet effet n'affecte que les familles monoparentales et les enfants vivant avec un couple de même sexe, et ne concerne pas ceux des couples de sexe différent.

Ces familles se voient attribuer un poids nul (voir note sur la pondération n°137 calcul des pondérations de l'enquête EFL 2011).

Pour éviter d'alourdir la comparaison avec des individus qu'on ne retrouve pas au niveau global, on exclut de la comparaison individuelle les données qui ont un poids strictement positif¹².

2.3.1. Les enfants mineurs présents dans une seule source expliquent peu les écarts entre les sources.

On compte 913 observations d'enfants mineurs de moins dans l'EAR que dans l'EFL (ce qui correspond à 60 000 enfants en moins), si on se restreint à ceux ayant un poids non nuls. Ces 900 observations correspondent à la différence entre les 1945 mineurs EAR hors champ dans l'EFL (qui se répartissent en non présents (1611) ou en individus majeurs (334)) et les 2858 mineurs EFL hors champ dans l'EAR (qui se répartissent en individus hors famille (1799), majeurs (253) ou non présents (806)).

On note, tout d'abord, un très faible écart lié à la sélection des enfants sur l'âge. Pour chacune des sources, environ 300 enfants mineurs ont 18 ans ou plus dans l'autre source.

Figure 9 : Répartition des enfants EAR et EFL selon qu'ils sont ou non mineurs dans chacune des sources

		Age EAR					Total
		Mineurs		Total des mineurs	Majeurs	Non présents	
		enfant EAR (moco =11 ou 12)	non enfant EAR				
Age EFL	Mineurs	186 624	1 799	188 423	253	806	189 482
	Majeurs	334	27	361			
	Non présents	1 611		1 622			
	Total	188 569	1 826	190 395			

Champ : enfants au sens EFL ou EAR nés entre 1993 et 2010 compris, vivant principalement dans le logement, de poids strictement positif). Données non pondérées.

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

En grisé : les individus hors champ : ni enfants mineurs EFL ni enfants mineurs EAR.

Les 1 611 enfants mineurs EAR qu'on ne retrouve pas dans l'EFL (soit parce qu'ils ont été codés à tort comme enfant d'un ou des adultes présents dans le logement dans l'EAR, soit parce qu'ils ont été omis dans l'EFL) « compensent » partiellement les 1799 mineurs de l'EAR codés comme individu hors famille (moco=31) et les 806 mineurs EFL qui n'ont pas de BI dans l'EAR.

1799 mineurs « isolés hors famille » dans l'EAR sont considérés comme des enfants dans l'EFL. Ils sont classés à torts dans l'EAR « isolés hors famille » (cas pour lesquels l'organisation des traitements de l'AMF pose problème)

Leur non-prise en compte dans le champ des enfants dans l'EAR conduit à minorer la part des enfants vivant avec des couples au profit de ceux vivant en familles monoparentales.

¹² poids nuls ou manquants.

Figure 10 : Répartition des enfants mineurs non communs par type de famille

		Effectifs	Part (en %)	Effectifs pondérés	Part en %
Inclus dans champ EFL seulement	Couple avec enfants	2 403	84,1	160 000	73,8
	Monoparentale	455	15,9	60 000	26,2
	Ensemble	2 858	100,0	220 000	100
Inclus dans champ EAR seulement	Couple avec enfants	1 507	77,5	100 000	62,8
	Monoparentale	438	22,5	60 000	37,2
	Ensemble	1 945	100,0	160 000	100

Champ : Enfants au sens EFL ou EAR nés entre 1993 et 2010, vivant principalement dans le logement, de poids strictement positif.

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

Données non pondérées pour les deux premières colonnes.

Les écarts liés aux enfants non communs aux deux sources expliquent une petite partie des différences de répartition des enfants entre « couple avec enfant(s) » et famille monoparentale (0,2 des 0,7 point d'écart). En effet, les enfants mineurs « présents dans l'EAR et absents de l'EFL » sont plus souvent en famille monoparentale que les enfants mineurs « présents dans l'EFL - absents de l'EAR » (23 % contre 16 % en pourcentages non pondérés et 38 % contre 24 % en pondéré).

Les écarts non expliqués à ce stade correspondent donc aux écarts liés aux enfants communs aux deux sources. Ce sont eux qui expliquent l'essentiel de l'écart sur les familles monoparentales.

2.3.2. Les enfants présents dans les deux sources classés dans des types de familles différents expliquent l'essentiel des différences.

En plus des écarts liés aux enfants non communs signalés ci-dessus, on note aussi des incohérences entre les deux sources sur le classement des enfants mineurs présents de part et d'autre. Ainsi, des enfants sont codés comme « enfant de famille monoparentale » d'après une source alors qu'ils sont dans une famille traditionnelle ou recomposée d'après l'autre.

On évalue ainsi à 265 le nombre d'observations de mineurs enfants de famille monoparentale dans l'EFL et enfants de couple dans l'EAR. Inversement, 647 observations correspondent à des enfants de familles monoparentales dans l'EAR et à des enfants de couple dans l'EFL.

Figure 11 : Répartition des individus mineurs enfants au sens EFL et EAR selon les typologies de famille

	Enfants mineurs EAR					
	Données non pondérées			Données pondérées		
	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Ensemble	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Ensemble
Traditionnelle	144 379	503	144 882	9 560 000	80 000	9 640 000
Recomposée	20 666	144	20 810	1 360 000	20 000	1 380 000
Monoparentale	265	20 667	20 932	20 000	2 380 000	2 400 000
Ensemble	165 310	21 314	186 624	10 940 000	2 480 000	13 420 000

Champ : enfants au sens EFL et EAR, nés entre 1993 et 2010 compris.

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

Hors observations de poids nuls.

Sur le champ des enfants communs aux deux sources, la part sur données pondérées des enfants mineurs en famille monoparentale est alors de 18,4 % dans l'EAR contre 17,9 % dans l'EFL, soit un écart de 0,5 point (contre 0,7 point sur l'ensemble des données).

Parmi les 265 observations classées en enfant d'un couple dans l'EAR et en famille monoparentale dans l'EFL, le tiers vit avec un parent en couple non cohabitant. Si cette non-cohabitation se fait pour raison professionnelle, le conjoint qui vit ailleurs la semaine, est néanmoins rattaché au logement dans le recensement. Il ne s'agit pas d'une incohérence entre les sources, mais d'une différence de concept.

Parmi les 647 observations classées en enfant d'une famille monoparentale dans l'EAR et famille « recomposée » ou « traditionnelle » dans l'EFL, la quasi-totalité résulte d'une classification à tort en famille monoparentale au cours du processus de codage de l'AMF. En particulier, la moitié vivent dans un logement où le sexe de l'un des membres du couple a été mal rempli dans l'EAR : les deux adultes du même sexe ont été recodés à tort comme ne formant pas un couple et les enfants ont été rattachés à un seul des deux adultes pour former une famille monoparentale.

La moitié (46 % sur données pondérées) de la sur-représentation des enfants en famille monoparentale dans l'EAR par rapport à l'EFL vient ainsi d'erreur de saisie ou de remplissage sur le sexe d'un des membres du couple.

Conclusion

Le recensement mesure assez bien les unions contractualisées par le mariage. En l'absence de l'information sur le Pacs une partie importante des Pacsés se déclarent mariés (10%) mais cela reste faible au regard du nombre important de mariés. L'introduction de cette modalité en 2015 permettra d'analyser l'ensemble des contractualisations d'union et d'isoler à nouveau les unions libres.

Les travaux sur les personnes en couple avec un conjoint de même sexe et sur la comparaison des situations conjugales mesurées pour les mêmes individus dans le recensement et l'EFL ont mis en évidence la difficulté à repérer ces personnes au niveau du recensement du fait des rares erreurs sur le sexe des enquêtés.

L'enquête confirme également la très grande qualité du codage de la variable « mode de cohabitation » en général. 260 000 personnes seulement déclarent vivre en couple cohabitant avec un conjoint de sexe différent d'après l'EFL, elles vivent dans des logements où deux personnes déclarent vivre en couple dans le recensement mais ne sont pas identifiées comme telles par la variable « mode de cohabitation », parfois en raison d'une erreur sur le sexe d'un des enquêtés. Toutefois, la moitié de la sur-estimation des enfants en famille monoparentale dans le recensement par rapport à l'EFL s'explique par ces erreurs.

On se trompe moins souvent en classant les personnes vivant en couple homosexuel parmi les couples qu'en ne les considérant pas en couple, notamment car vivre en couple renvoie presque toujours à la notion de couple cohabitant. A partir de l'EAR 2015 ils seront d'ailleurs intégrés par les couples.

Bibliographie

- [1] G. Buisson, « Apurements et imputations dans l'Enquête famille et logements 2011 - version du 09 avril 2014 », *Note n°714/DG75-F170*.
- [2] G. Buisson, A. Lapinte « Le couple dans tous ses états », *Insee première* n°1435, février 2013.
- [3] P. Festy, « Enumerating same-sex couples in censuses and population registers », *Demographic Research*, volume n° 17, pp. 339-368, 2007.
- [4] M. Digoix, P. Festy, B. Garnier, « What if same-sex couples exist in France after all ? » in M. Digoix, P. Festy (dir.), « Same-sex couples, same-sex partnerships and homosexual marriages » - A focus on cross-national differentials, *Documents de travail* n° 124, pp. 193-210, Ined.
- [5] L. Toulemon, J. Vitrac, F. Cassan, « Le difficile comptage des couples homosexuels d'après l'enquête EHF », in C. Lefèvre, A. Filhon (dir.), « Histoires de familles, histoires familiales » - Les résultats de l'enquête Famille de 1999, Paris, *Les Cahiers de l'Ined* n° 156, p. 589-602.
- [6] A. Lapinte, « Les enfants et les structures familiales: comparaison entre l'EFL et l'enquête annuelle de Recensement » *Note n°0992/ DG75-F170* : http://lili-efl2011.site.ined.fr/fr/acces_aux_fichiers/documentation_enquete_2011
- [7] N. Blanpain, « Calcul des pondérations de l'enquête Famille et Logements » *Note N° 137/DG75-F170* : http://lili-efl2011.site.ined.fr/fr/acces_aux_fichiers/documentation_enquete_2011
- [8] E. Lelièvre et L. Trabut, « Famille et recensement font-ils bon ménage ? », *Population*, (à paraître).
- [9] P. Breuil-Genier, G. Buisson, I. Robert-Bobée, L. Trabut « Enquête Famille et logements adossée au recensement de 2011 : comment s'adapter à la nouvelle méthodologie des enquêtes annuelles et quels apports ? », *Economie et statistiques*, (à paraître).

Enquête Famille-logement

La journée des enfants de moins de 4 ans

28 Pour les enfants de moins de 4 ans qui vivent dans ce logement

Prénom de l'enfant	Comment est-il gardé habituellement dans la journée en semaine (en dehors de l'école s'il y va) ? <small>Cocher la situation où l'enfant passe le plus de temps</small>					Va-t-il à l'école ?		
	Sa mère ou son père	Assistante maternelle	Crèche (collective, familiale...)	Grands-parents, famille	Autres	Non	Oui, le matin seulement	Oui, toute la journée
①	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
②	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3

Les logements où vous vivez

29 Vous vivez dans ce logement (ou vous êtes recensée) :

- Toute l'année (ou presque) ... 1
- Plutôt les week-ends ou les vacances ... 2
- Plutôt en semaine ... 3
- Quelques mois dans l'année ... 4
- Une partie du temps, en alternance ... 5
- Plus rarement ... 6

30 Au total, combien de temps y vivez-vous sur l'ensemble de l'année (ou pensez-vous y vivre cette année) ?

- Six mois ou plus ... 1
- Un à cinq mois ... 2
- Moins d'un mois ... 3

31 Logez-vous également de façon habituelle ailleurs ? Plusieurs réponses possibles

- Oui, pour retrouver votre conjoint(e)/ami(e) ou votre famille ... 1
- Oui, pour votre travail ... 2
- Oui, pour vos études ... 3
- Oui, pour vos loisirs ou vacances ... 4
- Oui, pour un autre motif ... 5
- Non ... 6

Si vous avez répondu oui à la question 31, répondez aux questions 32 à 33

32 Cet autre logement (ou le principal de vos autres logements, celui où vous passez le plus de temps) est :

- Une chambre en résidence universitaire, internat, foyer, caserne, maison de retraite ... 1
- Un mobil home, une caravane, une habitation mobile ... 2
- Un appartement ou une maison ... 3
- Un autre type de logement ... 4 → Précisez : _____

33 Où se situe cet autre logement ?

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

34 Vous y logez :

- Toute l'année (ou presque) ... 1
- Plutôt les week-ends ou les vacances ... 2
- Plutôt en semaine ... 3
- Quelques mois dans l'année ... 4
- Une partie du temps, en alternance ... 5
- Plus rarement ... 6

35 Qui vit dans cet autre logement la moitié du temps ou plus ? Plusieurs réponses possibles

- Vous-même ... 1
- Votre conjoint(e)/ami(e) ... 2
- D'autres membres de la famille ... 3
- D'autres personnes (hors famille) ... 4
- Personne ... 5

9/4, LE

ENQUÊTE 2011 - Famille et logements

Questionnaire anonyme destiné aux femmes âgées de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2011 (nées avant 1993), qu'elles soient seules ou en couple.

Cadre à remplir par l'agent recenseur :

dépt commune CL IRIS ou district FL rang A rang L **F**

Questionnaire destiné aux femmes

âgées de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2011 (nées avant 1993)

Si plusieurs femmes de 18 ans ou plus vivent dans le logement, chacune remplira un imprimé.

Madame, Mademoiselle, quelques informations vous concernant

1 Quelle est votre date de naissance ?

jour mois année

2 Combien de frères et de sœurs avez-vous eus (y compris ceux décédés) ?

frères(s) sœurs(s) demi-frères(s) demi-sœurs

3 Êtes-vous actuellement en couple ?

- Oui, avec une personne qui vit dans le logement ... 1 → Allez à la question 4
- Oui, avec une personne qui vit dans un autre logement ... 2 → Allez à la question 10
- Non, mais vous avez déjà été en couple par le passé ... 3 → Allez à la question 10
- Non, vous n'avez jamais été en couple ... 4 → Continuez page suivante, question 11

La personne avec qui vous êtes en couple (conjoint(e)/ami(e))

4 Quelle est sa date de naissance ?

jour mois année

5 Votre conjoint(e)/ami(e) est :

Un homme ... 1 Une femme ... 2

6 À quelle date vous êtes-vous mise en couple ?

mois année

7 Vous êtes-vous passés ensemble ? • Oui ... 1 → A quelle date ?

mois année

• Non ... 2

8 Vous êtes-vous mariés ensemble ? • Oui ... 1 → A quelle date ?

mois année

• Non ... 2

9 Votre conjoint(e)/ami(e) actuel(le) vit dans ce logement :

- Toute l'année (ou presque) ... 1
- Plutôt les week-ends ou les vacances ... 2
- Plutôt en semaine ... 3
- Quelques mois dans l'année ... 4
- Une partie du temps, en alternance ... 5
- Rarement ou jamais ... 6

→ Continuez page suivante, question 11

Vos enfants et ceux de votre conjoint(e)/ami(e) actuel(le)

- 11 Avez-vous eu des enfants ? (y compris adoptés ou décédés)
- Oui... 1 → 2
 • Non... 1 → 2
- 12 Votre conjoint(e)/ami(e) actuel(le) a-t-il(elle) eu des enfants au cours d'une précédente union ? (y compris adoptés ou décédés)
- Oui... 1 → 2
 • Non... 1 → 2

Si vous n'avez jamais eu d'enfants et qu'aucun enfant de votre conjoint(e)/ami(e) ne vit dans votre logement → Allez à la question 15

Les enfants qui vivent dans ce logement, même une partie du temps seulement

- 13 Décrivez chacun de vos enfants et ceux de votre conjoint(e)/ami(e) qui vivent dans ce logement, même une partie du temps seulement (si plus de six enfants vivent dans ce logement, utilisez un deuxième imprimé)

Prénom de l'enfant	Sexe Masculin ou Féminin		Année de naissance	Êtes-vous sa mère ?		Son père est-il votre conjoint/ ami actuel ?		Si cet enfant a été adopté Age d'adoption	Combien de temps vit-il dans ce logement ?			Vit-il aussi régulièrement dans un autre logement ? <i>Plusieurs réponses possibles pour chaque enfant</i>				
	M	F		Oui	Non	Oui	Non		Tout le temps	La moitié du temps ou plus	Moins de la moitié du temps	Non	Oui, chez son autre parent	Oui, pour ses études	Oui, ailleurs	
	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		ans	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
3	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
4	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
5	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
6	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4

Vos enfants qui ne vivent pas dans ce logement, ou qui sont décédés

- 14 Décrivez chacun de vos enfants qui ne vivent pas dans ce logement (si vous avez plus de sept enfants qui ne vivent pas dans ce logement, utilisez un deuxième imprimé)

Prénom de l'enfant	Sexe Masculin ou Féminin		Année de naissance	Êtes-vous sa mère ?		Son père est-il votre conjoint/ ami actuel ?		Si cet enfant a été adopté Age d'adoption	A quel âge cet enfant a-t-il cessé de vivre avec vous ?	Où vit-il ? <i>(s'il n'est pas décédé)</i>
	M	F		Oui	Non	Oui	Non			
	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2			
1	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		ans	ans
2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		ans	ans
3	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		ans	ans

Votre mère

- 15 Où est née votre mère (ou la femme qui vous a élevée) ?
- Ne sait pas... 1
- département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

- 16 Était-elle française à la naissance ? Oui... 1 Non... 2

- 17 Quelle profession exerce-t-elle ou exerçait-elle si elle ne travaille plus ?
N'écrivez pas « chômeuse » ou « retraitée », mais notez bien la profession exercée auparavant.
- N'a jamais travaillé... 1

- 18 Est-elle ou était-elle ?
- Salariée... 1
 • Aide familiale non rémunérée... 3
 • Indépendante ou à son compte... 2
 • Ne sait pas... 4

- 19 Est-elle vivante ? • Oui... 1
 • Non... 2 → Année de décès

- 20 Où vit-elle (si elle est vivante) ? Plusieurs réponses possibles
- Dans ce logement... 1
 • Ailleurs... 2 → Précisez
 • Ne sait pas... 3
 (Commune et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département n° DOM (99 pour l'étranger)

Votre père

- 21 Où est né votre père (ou l'homme qui vous a élevée) ?
- Ne sait pas... 1
- département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

- 22 Était-il français à la naissance ? Oui... 1 Non... 2

- 23 Quelle profession exerce-t-il ou exerçait-il s'il ne travaille plus ?
N'écrivez pas « chômeur » ou « retraité », mais notez bien la profession exercée auparavant.
- N'a jamais travaillé... 1

- 24 Est-il ou était-il ?
- Salarié... 1
 • Aide familial non rémunéré... 3
 • Indépendant ou à son compte... 2
 • Ne sait pas... 4

- 25 Est-il vivant ? • Oui... 1
 • Non... 2 → Année de décès

- 26 Où vit-il (s'il est vivant) ? Plusieurs réponses possibles
- Avec votre mère... 1
 • Dans ce logement... 2
 • Ailleurs... 3 → Précisez

Annexe 2 - Listes des personnes vivant dans le logement.
Alet

Personnes vivant habituellement dans le logement

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement. *(N'oubliez pas de vous inscrire.)*

➔

Puis, remplissez un bulletin individuel pour chaque personne **inscrit** ou **dénumbré** en liste A. *Ne remplissez aucun bulletin individuel pour les personnes inscrites en liste B ou en liste C.*

➔

N'inscrivez pas les personnes de passage dans ce logement lors du recensement et qui vivent habituellement ailleurs (par exemple : personnes en ville ou en vacances).

Liste A : Habitants permanents du logement ➔ Remplissez un bulletin individuel pour chacun

Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
 - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de nuit d'un fils, etc.) ;
 - les nourissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
 - les sous-locataires et collocationnaires occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence familiale ;
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études ;
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ;
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.

	Nom <small>(exemple : DUPAS, épouse MAURIN)</small>	Prénom	Lien de parenté ou relation <small>(avec la personne inscrite sur la première ligne exemple : époux, épouse, union libre, fils, fille, frère, père, beau-père, etc.)</small>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

S'il y a plus de 8 personnes, indiquez le nombre de personnes supplémentaires ➔ et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

Exemple

M. et Mme Maurin habitent Saint-Malo. Ils ont trois enfants :

- Christophe est présent toute l'année dans le logement ;
- Grégoire, 16 ans, est interne dans un lycée à Rennes ;
- Julie, 21 ans, est étudiante à Paris où elle loue une chambre ; elle revient tous les week-ends chez ses parents.

Mme Maurin héberge son neveu de 15 ans, Thomas Galard, dont les parents habitent Dix et qui fait ses études à Saint-Malo. Jean Dupas, père de Mme Maurin, fait un séjour de quatre mois chez sa fille ; il vit le reste de l'année dans le Jura.

Liste A : Habitants permanents du logement			
MAURIN	Michel		
MAURIN	Francine	Epouse	
MAURIN	Christophe	Fils	
MAURIN	Grégoire	Fils	

➔ quatre bulletins individuels.

Liste B : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études			
MAURIN	Julie	Fille	1999
		3, rue Couchy	Paris 10 ^e 75

➔ AUCUN BULLETIN INDIVIDUEL.

Liste C : Autres habitants du logement			
C1	GALARD	Thomas	Neveu
C2	DUPAS	Jean	Beau-père

➔ AUCUN BULLETIN INDIVIDUEL.

Liste B : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études ➔ Ne remplissez pas de bulletin individuel

Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation <small>(avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A)</small>	Année de naissance	Adresse <small>(si différente de celle de la personne inscrite sur la première ligne de la liste A)</small>
1					1 ^{er} et 3 ^{ème} étages de
2					immeuble de construction pour Paris, 10 ^e arrondissement 14 ^e rue Couchy
3					1 ^{er} et 3 ^{ème} étages de
4					immeuble de construction pour Paris, 10 ^e arrondissement 14 ^e rue Couchy
5					1 ^{er} et 3 ^{ème} étages de
6					immeuble de construction pour Paris, 10 ^e arrondissement 14 ^e rue Couchy

Liste C : Autres habitants du logement ➔ Ne remplissez pas de bulletin individuel

Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France.

➔ C1

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation <small>(avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A si vous le souhaitez)</small>	Année de naissance
1				
2				

Inscrivez en liste C2 :

- les enfants à la garde d'un autre parent, suite à un divorce ou à un divorce simulé, en cas de garde partagée, résident la plupart du temps avec l'autre parent ;
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple ;
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour maladie mentale, centre pour handicapés, foyer de travailleurs handicapés logés avec services de soins à domicile, établissement pénitentiaire, etc.) ;
- les personnes qui habitent dans ce logement autonomes et dont les parents habitent dans une autre commune.

➔ C2

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation <small>(avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A si vous le souhaitez)</small>	Année de naissance
1				
2				